

# 42èmes BOUCLES DUNKERQUOISES

**DIMANCHE 17 SEPTEMBRE 2023**

## **REGLEMENT**

### **REGLEMENT**

#### **ARTICLE 1 – CERTIFICAT MEDICAL**

C'est une condition obligatoire pour participer à une manifestation sportive.

Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, l'organisateur s'assurera, au regard de l'article L231-2-1 et L231-3 du Code du Sport et de l'article II A de la réglementation hors stade de la F.F.A que les participants répondent aux critères suivants :

- Titulaires d'une licence Athlé compétition, d'une licence Athlé entreprise, d'une licence Athlé Running ou d'un « d'un Pass' J'aime Courir » délivrée par la Fédération Française d'Athlétisme en cours de validité à la date de la manifestation. Attention : les autres licences délivrées par la FFA (santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées)
- Titulaires d'une licence sportive, en cours de validité à la date de manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée suivantes sur laquelle doit apparaître par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou course à pied en compétition ou sports en compétition :
  - o Fédération des clubs de la défense (FCD),
  - o Fédération française du sport adapté (FFSA),
  - o Fédération française handisport (FFH),
  - o Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
  - o Fédération sportive des ASPTT,
  - o Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
  - o Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
  - o Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP)

Les licences de triathlon ne sont pas acceptées.

- Ou pour les majeurs : d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical
- Ou pour les mineurs : le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.
- Titulaires d'un certificat médical de non contre indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ou sports en compétition datant de moins d'un an à la date de compétition ou de sa copie.  
Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la présentation du certificat médical.  
Ce document sera conservé en original ou en copie par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident.

#### **ARTICLE 2 – REGLEMENTS FEDERAUX**

Les courses sont ouvertes à tous les athlètes licenciés ou non licenciés et se disputeront sous la réglementation des courses hors stade 2023.

### **ARTICLE 3 – RESPONSABILITE**

Responsabilité civile :

La Ville de Dunkerque est couverte par police n°10924909804 afin de garantir les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui incomber en tant qu'organisatrice de la manifestation.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence FFA. Les non licenciés doivent disposer d'une assurance couvrant la responsabilité des concurrents entre eux et les dommages qu'ils pourraient causer ou subir.

### **ARTICLE 4: SECURITE**

La sécurité sera assurée par la Croix Rouge. Le parcours sera sécurisé (Police Municipale, société de sécurité etc...).

### **ARTICLE 5 : DEPARTS/ARRIVEES**

Le départ et l'arrivée seront données place Jean Bart.

### **ARTICLE 6 : INSCRIPTIONS**

● Inscriptions exclusivement en ligne du Mardi 16 août jusqu' au **mardi 12 septembre** 18h00 sur **[www.ville-dunkerque.fr](http://www.ville-dunkerque.fr)**

●Le vendredi 15 de 12h à 19h et samedi 16 de 10h à 18h **Salle Rez de Chaussée du Stade Tribut**, Avenue de Rosendaël

●**Marche sportive et nordique :**  
Pas d'inscription le jour de la course

● Inscription **par courrier**: à retourner avant le mardi 12 septembre 2023 (date de réception)  
BOUCLES DUNKERQUOISES-DIRECTION DES SPORTS  
287 avenue de Rosendaël  
59140 Dunkerque  
Tél 03/28/59/00/00

### **ARTICLE 7 : RETRAIT DES DOSSARDS**

**Salle Rez-de-chaussée du Stade Tribut, Avenue de Rosendaël**

- vendredi 15 septembre de 12h à 19h
- samedi 16 septembre de 10h à 18h et le jour de la course jusqu'à 30 minutes avant la course

### **ARTICLE 8 : PROGRAMME DES COURSES**

9h00 - 20 km

9h50 - 10 km à partir de cadets

10h30 - 5 km à partir de cadets

10h45 - lycée – 2 024 M

11h00 - marche - 5km

11h15 - 6<sup>e</sup>/5<sup>e</sup> – 1 km 500

11h30 - 4<sup>e</sup>/3<sup>e</sup> – 2 024 M

11h45 - cm1 / cm2 – 990 m

12h00 – ce1 / ce2 – 990 m

## **ARTICLE 9 : CATEGORIES D'AGE**

CADETS : Filles et Garçons 2007/2008

JUNIORS : Filles et Garçons 2005/2006

SENIORS : Dames et Hommes 1990 à 2001

MASTERS 1 et suivant: Dames et Hommes 1989 et avant

## **ARTICLE 10 : RAVITAILLEMENT**

Des ravitaillements sont prévus sur le parcours et à l'arrivée.

## **ARTICLE 11 : CLASSEMENT**

Un classement scratch et par catégorie (H et F) sera réalisé sur toutes les courses hormis les courses primaires. Attention, l'absence de dossard entraîne le non classement.

Le chronométrage pour les enfants des écoles primaires est supprimé. Aucun classement par temps ne sera effectué.

## **ARTICLE 13 : RECOMPENSES**

- Un T-shirt sera remis à chaque coureur dans la limite des stocks disponibles hormis pour les courses primaires
- Courses scolaires ce1/ce2 et cm1/cm2 : médailles à chaque enfant
- Des bons d'achats Running Conseil seront attribués aux trois premiers du classement scratch des courses 20km, 10 km et 5km après proclamation des résultats. Le 1<sup>er</sup> Junior H et F et Vétéran H et F sur les courses 5, 10 et 20 km seront récompensés par un bon d'achat Running Conseil. Des coupes et médailles récompenseront les courses collège et lycée.

## **COURSE DES 10 et 20 KM**

<i>CLASSEMENT</i>	<i>HOMMES</i>	<i>FEMMES</i>
1 <sup>er</sup>	bon Running Conseil d'une valeur de 100€	bon Running Conseil d'une valeur de 100€
2 <sup>ème</sup>	bon Running Conseil d'une valeur de 80 €	bon Running Conseil d'une valeur de 80 €
3 <sup>ème</sup>	bon Running Conseil d'une valeur de 60 €	bon Running Conseil d'une valeur de 60 €
1 <sup>er</sup> jeune (cadet + junior)	bon Running Conseil d'une valeur de 40€	bon Running Conseil d'une valeur de 40€
1 <sup>er</sup> Masters ( de M1 à M10)	bon Running Conseil d'une valeur de 40€	bon Running Conseil d'une valeur de 40€

## **COURSE DU 5 KM**

<i>CLASSEMENT</i>	<i>HOMMES</i>	<i>FEMMES</i>
-------------------	---------------	---------------

1 <sup>er</sup>	bon Running Conseil d'une valeur de 60 €	bon Running Conseil d'une valeur de 60€
2 <sup>ème</sup>	bon Running Conseil d'une valeur de 50 €	bon Running Conseil d'une valeur de 50 €
3 <sup>ème</sup>	bon Running Conseil d'une valeur de 40 €	bon Running Conseil d'une valeur de 40 €

<i>CLASSEMENT</i>	<i>HOMMES</i>	<i>FEMMES</i>
-------------------	---------------	---------------

1 <sup>er</sup> jeune (minime +cadet + junior)	bon Running Conseil d'une valeur de 30€	bon Running Conseil d'une valeur de 30€
1 <sup>er</sup> Masters (de M1 à M10)	bon Running Conseil d'une valeur de 30€	bon Running Conseil d'une valeur de 30€

## **ARTICLE 14 : ORGANISATION CHALLENGE SCOLAIRES**

- 1) **Sur la course lycéee** seront récompensés les 3 lycées ayant le plus grand nombre d'arrivants au prorata de l'effectif total de l'établissement (bon Running Conseil)
- 2) **Sur les courses 6<sup>ème</sup>-5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup>/3<sup>e</sup>**, seront récompensés les 3 collèges ayant le plus grand nombre d'arrivants au prorata de l'effectif total de l'établissement (bon Running Conseil)
- 3) **Sur les courses ce1/ce2 et cm1/cm2** seront récompensés les 5 écoles primaires ayant le plus grand nombre d'arrivants au prorata de l'effectif total de l'établissement (bon Running Conseil)

## **ARTICLE 15 : ATHLETE EN FAUTEUIL**

L'athlète doit posséder un fauteuil de compétition trois roues avec dispositif de freinage. La participation des Joëlettes est autorisée sous réserve que celles-ci soient positionnées en arrière des concurrents et que le nombre d'accompagnateurs soit limité à 2. Les fauteuils hippocampes sont acceptés. Le port d'un casque homologué est obligatoire.

## **ARTICLE 16 : MARCHE SPORTIVE ET NORDIQUE**

Les marches sportive et nordique sont des marches pour la santé en partenariat avec Arcelor Mittal qui soutient le don de moelle osseuse. Il n'y a pas de dossards numérotés, ni de classement. Sont interdits sur le parcours les vélos, trottinettes, poussettes, animaux etc.... Le nombre d'inscrits est fixé à **800 marcheurs**.

### **ARTICLE 17 : PERTE ET VOL D'OBJET**

L'organisateur décline toutes responsabilités en cas de perte, vol et détérioration d'objets ou de biens personnels sur l'ensemble de ses courses et sur la consigne mise en place.

### **ARTICLE 18 : PHOTOS**

Les participants autorisent les organisateurs à utiliser les enregistrements photos et vidéos de l'événement sur lesquels ils figureront.

### **ARTICLE 20 : ACCEPTATION DU REGLEMENT**

L'inscription à l'une des épreuves des « Boucles Dunkerquoises » vaut l'acceptation sans réserve du règlement.